

COMMUNE DE VISSAC-AUTEYRAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/06/2017

Le Maire : Madame Michèle Malfant ouvre la séance à 20h30.

Présents : Mesdames Amandine GARDES, Michèle Malfant, Marie-Christine MERLE, Séverine PORTAL, Messieurs Patrick BEAUNE, Philippe CHABANON, Laurent GERENTON, Thierry PAPARIC, Rémi ROUX, Pierre TOURETTE. Guylaine VIDAL, secrétaire de mairie assistait à la réunion.

Madame le maire demande à rajouter 1 délibération.

Secrétaire de séance : Madame Séverine PORTAL

Vote à main levée

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07/04/2017.

Vote : Pour à l'unanimité (10 voix)

1- Adhésion au groupement de commandes initié par le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) pour l'achat de gaz naturel et / ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.

Adhésion à ce groupement de commandes initié par différents syndicats d'Énergie pour faire baisser le prix d'achat de gaz naturel et / ou d'électricité et de services en matière énergétique. L'économie attendu est de l'ordre de 10 % du coût total, l'adhésion est gratuite pour 4 ans.

VOTE : POUR à l'unanimité (10)

2- Révision des tarifs de location de la salle de Vissac.

La salle de Vissac a été rénovée.

Vissac	Journée	Week-end
Particulier et association de la commune	40 €	60 €
Particulier et association hors commune	60 €	80 €

Dans tous les cas une caution de 300 € sera versée.

Les particuliers et associations de la Commune pourront emprunter gratuitement tables et chaises.

Les clés seront à retirer à la mairie, le samedi matin de 10h à 11h30 et seront rendues le lundi à 14h.

Pour les associations, Madame le Maire rappelle que l'autorisation de buvette doit être remplie, signée par le demandeur et Madame le maire, et transmise à la gendarmerie 3 semaines avant la manifestation.

Le ménage est à la charge du loueur.

VOTE : POUR à l'unanimité (10)

3-Reboisement d'une parcelle de la section de Luc

Madame le Maire expose au conseil municipal que lors des coupes de bois de la section de Luc, la parcelle n° 736 au lieu de Bancillon a été en partie coupée.

Après renseignements auprès de la société Unisylva, pour un reboisement éventuel, il apparait que cette parcelle est difficilement accessible avec des engins motorisés et de plus l'exposition de la plantation n'est pas optimale.

Le devis estimatif pour planter des mélèzes est de 1 353.75 € HT.

VOTE : POUR : 1 (Rémi ROUX)

CONTRE : 4 (Laurent GERENTON, Patrick BEAUNE, Philippe CHABANON, Michèle Malfant)

ABSTENTION : 5 (Thierry PAPARIC, Marie-Christine MERLE, Amandine GARDES, Pierre TOURETTE, Séverine PORTAL)

4- Diagnostic assainissement sur la commune.

Le conseil municipal souhaite faire réaliser un diagnostic assainissement par la communauté de communes des Rives du Haut-Allier sur l'ensemble de la commune.

VOTE : POUR à l'unanimité (10)

5- Questions diverses : aucune

Madame le maire lève la séance à 21h30

Fait à Lachaud-Curmilliac, le 20 juin 2017

La secrétaire de séance, Madame Séverine PORTAL

